



DES OUTILS POUR PRÉVENIR LES TMS

L'Anact a regroupé sur une page dédiée quatre ressources clés pour aider les entreprises à prévenir les TMS. Parmi elles figure le guide méthodologique « Mener une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques », un document de 40 pages conçu par l'Anact, complété par un guide similaire produit par l'INRS et l'Assurance Maladie–Risques professionnels, actualisé en mars 2025.

Un second guide pratique, Évaluer les interventions de prévention des RPS-TMS (55 pages), résulte d'un partenariat Anact/INRS. S'ajoute le guide L'auto-diagnostic des troubles musculosquelettiques (16 pages), également rédigé par l'Anact. Enfin, le site vouspreferez.fr, développé par le pôle ESS d'Harmonie Mutuelle, cible la prévention des TMS dans les métiers de l'économie sociale et solidaire. En complément, le réseau régional des Aract propose diverses initiatives : la démarche de prévention des TMS dans les TPE portée par l'Aract Bretagne et un module gratuit d'auto-formation mis en ligne par l'Aract Hauts-de-France.

Par ailleurs, début septembre, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a relancé sa campagne nationale sur les TMS. Elle met à disposition des outils numériques, tels qu'un état des lieux, l'outil d'évaluation OiRA, des modèles de note de cadrage et de lettre d'engagement, ainsi qu'un diagnostic de situation de travail. Des formations spécialisées et aides financières viennent compléter le dispositif. Les entreprises peuvent aussi réaliser gratuitement un test permettant de mesurer leur niveau d'exposition au risque TMS.

- CES OUTILS SONT DISPONIBLES [ICI](#).